

La Garantie jeunes expérimentée en Ille-et-Vilaine

Les jeunes Breilliens âgés de 18 à 25 ans en grande difficulté peuvent prétendre à la Garantie jeunes. Accompagnés par la Mission locale sur le chemin de l'emploi, ils bénéficient aussi d'une allocation mensuelle.

De quoi parle-t-on ?

Pilotée par les services de l'État, la Garantie jeunes doit permettre aux jeunes en grande précarité de retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation. Ce dispositif contractuel prévoit un accompagnement durant un an, renouvelable au bout de six mois. Sa mise en œuvre a été décidée dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Expérimentée dans dix départements depuis septembre 2014, la Garantie jeunes s'est étendue le 1^{er} janvier dernier à dix nouveaux départements, dont l'Ille-et-Vilaine.

Qui est concerné ?

La Garantie jeunes s'adresse aux 18-25 ans en grande difficulté. Ces jeunes ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. Sans soutien familial, ils ont des ressources inférieures au plafond de ressource RSA, soit 448 € déduction faite du forfait logement.

Près de 1 000 jeunes pourraient être concernés cette année dans le département.

Comment ça fonctionne ?

Les jeunes sont accompagnés par les Missions locales. Elles les aident à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent pour accéder à un emploi ou une formation, mais aussi en matière de santé, de logement ou de mobilité. Une session collective de



PHOTO FRANCK HAMON

Aide Les missions locales accompagnent les 18-25 ans qui bénéficient de la Garantie jeunes.

six semaines à temps plein doit permettre de remobiliser les jeunes et de les sortir de leur isolement. Ils bénéficient ensuite d'un suivi renforcé et personnalisé. Des périodes d'immersion professionnelle, en entreprise notamment, sont prévues. La Garantie jeunes leur permet aussi de bénéficier d'une allocation mensuelle équivalente au RSA pour une personne seule, soit 433,75 €.

Quelle implication du Département ?

Le Département s'est porté candidat avec les cinq Missions locales d'Ille-et-Vilaine

pour expérimenter la Garantie jeunes. Il participe aux différentes instances de mise en œuvre du dispositif, au côté de la Dirrecte (Direction du travail et de l'emploi), de la Région et des missions locales.

La Garantie jeunes complète le Cars 35 qui est expérimenté par le Département d'Ille-et-Vilaine depuis septembre 2013. Le Cars 35 est destiné aux jeunes bénéficiaires du RSA. La Garantie jeunes permet de toucher un autre public, qui relève aussi de la compétence du Département. Les jeunes en contrat jeune majeur dans le cadre de la protection de l'enfance peuvent être concernés. De même, un conjoint ou un enfant d'un bénéficiaire du RSA peut prétendre à la Garantie jeunes. L'allocation qu'il percevra sera exclue des ressources prises en compte pour le calcul du RSA du foyer auquel il est rattaché. Le Département ouvre son fonds d'aide aux jeunes aux bénéficiaires de la Garantie jeunes afin de les aider à résoudre leurs problèmes de mobilité (frais de déplacements, accès au permis de conduire...).

CORINNE DUVAL

Cars 35 pour les jeunes bénéficiaires du RSA

■ Le parcours d'accompagnement renforcé et sécurisé (CARS 35) est destiné aux jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans qui souhaitent accéder rapidement à un emploi ou à une formation qualifiante. Les Missions locales sont chargées de les accompagner pendant 12 mois au maximum en mobilisant notamment les emplois d'avenir et le contrat unique d'insertion. Près de 200 jeunes sont accompagnés par les cinq Missions locales dans le cadre du Cars. 80 % d'entre eux sont des jeunes femmes isolées avec enfants et peu qualifiées. Le Département finance le dispositif à hauteur de 150 000 €. Il abonde aussi un fonds de sécurisation (40 000 €) qui permet de résoudre les problèmes de mobilité, par exemple en aidant à financer le permis de conduire ou une garde d'enfants.

Contact Direction lutte contre les exclusions du Département, 02 99 02 38 56.